

COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson, 1
1170 Bruxelles

Protocole intervenu entre la délégation de l'Administration Communale de Watermael-Boitsfort et les délégations des organisations syndicales représentatives.

OBJET :

Administration communale

- Modification du cadre du personnel administratif, technique et ouvrier

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités et notamment l'article 9 ;

Vu l'A.R. du 29.08.1984 portant l'exécution de la loi du 19.12.1974 ;

Considérant que cette question a été débattue au cours de la réunion du 06.05.2019 ;

Considérant qu'à l'issue de celle-ci, les participants ont marqué leur accord-~~désaccord~~ sur le projet sous réserve des modifications apportées en séance;

En conséquence, nous dressons le protocole d'accord-~~désaccord~~ suivant :

La délégation de l'Administration communale et les représentants syndicaux marquent leur accord-~~désaccord~~ vis-à-vis du projet de délibération –


Administration communale

- Modification du cadre du personnel administratif, technique et ouvrier

Fait en cinq exemplaires à Watermael-Boitsfort, le 06.05.2019

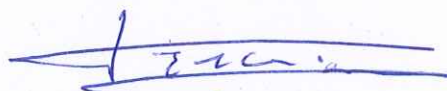
Pour la C.S.C Services publics,

Pour le S.L.F.P., ^{PO}


C. CHARPENTIER

Pour la C.G.S.P

JAN EYCKEN GILLES



Pour l'Autorité

Olivier DELEUZE
Président